

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 17 décembre 2007

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, Vice-Président du Sénat, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 124 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

René AINARDI - Zaven ALEXANIAN - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Robert ASSANTE - Jean AYEL - Marcel BENASSI - Mireille BENEDETTI - Salomon BENICHOU - Jean-Marc BENZI - Roger BERANGER - Marc BERNARD - François-Noël BERNARDI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Olivier BLANC - Annick BOET - Jean-Louis BONAN - Jean BONAT - Philippe BONIFAY - Jean-Jacques BONToux - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Eugène BOUJOT - Robert BRET - Sylvie BRUNET - Vincent BURRONI - Philippe CAMILLIERI - Nicole CANTREL - Christian CARBONEL - Marie-Thérèse CARDONA - Anne-Marie CARNUS - Gérard CHENOZ - Jean-Claude COLOMBO - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Paul-Jean CRISTOFARI - Paul DAUMAS - Claude DAUMERGUE - Alain DE GANTES - Pierre DEFENDINI - Nicole DESMATS - Christiane DINARDO - Sylvia DOUCET - Frédéric DUTOIT - Michelle EMERY - André ESSAYAN - Michel FORNERIS - Marie-Thérèse FOURNIER - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Françoise GAYDA - Samia GHALI - Daniel GILER - Catherine GINER - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Bernard GUARINO - Jean-Claude GUERAUD - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Bernard JACQUIER - Henri LAFITE - Albert LAPEYRE - Eric LEOTARD - Ange LETTIERI - Antoine LORENZI - Patrick MAGRO - Stéphane MARI - Jean-Claude MARIN - Guy MARTIN - Patricia MASSARO - Didier MAURY - Christian MAYADOUX - Muriel MENCACCI-GRAND - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Laurent MICHEL - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Maryse MONOD - Jean MONTAGNAC - Yves MORVAN - Marie-France MOURET - Pascal MUNIER - Renaud MUSELIER - Bernard OLIVER - René OLMETA - Christine ORTIZ - Marie-Françoise PALLOIX - Pierre PARSY - Christyane PAUL - Christian PELLICANI - Pierre PENE - Gérard PEPE - Elisabeth PERRENOT-MARQUE - Maurice PETIT - Claude PICCIRILLO - Christian RAYNAUD - Monique ROBINEAU - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Henri RUGGERI - Roger RUZE - André SABDES - Philippe SANMARCO - Catherine SANTINI - Danielle SERVANT - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Pierre TEISSEIRE - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Louis TOURRET - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Lucien WEYGAND - Séréna ZOUAGHI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel ACREMENT représenté par Maxime TOMMASINI - Gabrielle ANTONI représentée par Antoine LORENZI - Geneviève BOBBIA-TOSI représentée par Marie-Françoise PALLOIX - Benjamin CHAPPE représenté par Didier MAURY - Eric DIARD représenté par Pierre PENE - Jean DUFOUR représenté par Annick BOET - Janine ECOCHARD représentée par Marie-Thérèse MINASSIAN - Monique ENGELHARD représentée par Jean-Claude GUERAUD - Claude FRIGANT représenté par Marie-Thérèse FOURNIER - Claude GALLIZIA représenté par Christyane PAUL - Roland GIBERTI représenté par Jean-Paul ULIVIERI - Alain LAURENS représenté par Samia GHALI - Eric LE DISSES représenté par Robert HABRANT - Marie-Yves LE DRET représenté par Frédéric DUTOIT - Bernard LIEBGOTT représenté par Marc BERNARD - Jean-François MATTEI représenté par Robert ASSANTE - Nabil M'RAD représenté par Christian RAYNAUD - Pierre-François PAOLACCI représenté par Monique ROBINEAU - Michel PEZET représenté par Stéphane MARI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Claudine SOLERIEU représentée par Lucien MERLENGHI - Guy TEISSIER représenté par Didier GARNIER - Claude VILLANI-LEONI représenté par Michel FORNERIS.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Pauline BANZO - Valérie BOYER - Jean-Claude IMBERT - Mourad KAHOU - Michèle LARIVIERE - André MALRAIT - André VARESE.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à la majorité

FAG 007-1113/07/CC

■ Approbation de l'avenant au contrat à contribution financière forfaitaire pour l'exploitation des services de transport public urbain de MPM (Métro/Bus) avec la régie des transports de Marseille
DITRA 07/634/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Par délibération n°FAG 5/1033/CC du 18 décembre 2006 le Conseil de Communauté a approuvé le contrat avec la régie des transports de Marseille à contribution financière forfaitaire pour l'exploitation des services de transport public urbain de MPM (Métro/Bus).

Cette convention matérialisant la politique de contractualisation menée par MPM avec ses opérateurs transport et notamment avec la RTM, prévoit dans son préambule que la RTM et MPM finalisent durant l'année 2007 :

- 1/ Le montant de la contribution financière forfaitaire prévisionnelle pour la période 2008 à 2010,
- 2/ les droits et obligations concernant les immobilisations et plus précisément les biens affectés,
- 3/ le programme d'investissement actualisé sur la période 2008-2010 et son plan de financement,
- 4/ l'actualisation des dotations annuelles aux amortissements et de leur financement.

Le présent avenant à la convention d'exploitation Métro-Bus MPM/RTM complète la convention signée en 2006 en fixant :

- La contribution financière de MPM pour 2008-2010
- Le plan d'investissement sur la période 2008-2010
- Le plan qualité de la RTM
- La gestion de la créance sur Autorité Organisatrice des Transports Urbains

Il convient par la présente délibération d'approuver l'avenant n°1 au contrat avec la régie des transports de Marseille à contribution financière forfaitaire pour l'exploitation des service de transport public urbain de MPM (Métro/Bus).

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- Le rapport d'observations définitives sur la gestion de la régie des transports de Marseille en date du 15 décembre 2005
- La délibération n°FAG 5/1033/CC en date du 18 décembre 2006 approuvant le contrat à contribution financière forfaitaire pour l'exploitation des services de transport public urbain de MPM (Métro/Bus) avec la régie des transports de Marseille;

Sur le rapport du Président,

Considérant

- Qu'il convient d'une part de préciser et de mettre en cohérence la Convention Métro/Bus et certaines de ses annexes,
- Qu'il convient de déterminer conformément au préambule et à l'article 28.3 de la convention Métro/Bus le montant de la contribution financière forfaitaire prévisionnelle pour la période 2008 à 2010, les droits et obligations concernant les immobilisations et plus précisément les biens affectés, le programme d'investissement actualisé sur la période 2008/2010 et son plan de financement et l'actualisation des dotations annuelles aux amortissement et de leur financement.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé l'avenant n° 1 et ses annexes ci-joints au contrat avec la régie des transports de Marseille à contribution financière forfaitaire pour l'exploitation des services de transport public urbain de MPM (Métro/Bus).

Article 2 :

Est approuvé en application des dispositions des articles L 2224-1 et L2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'avenant ci-joint, le versement à la RTM pour l'année 2008 :

- d'une contribution financière forfaitaire de fonctionnement dont le montant s'élève à 105 922 000 M€ TTC,
- de compléments tarifaires dont le montant s'élève à 17, 4 M€ TTC,
- d'une contribution d'investissement dont le montant s'élève à 27, 7 M€ TTC.

Article 3:

Les crédits nécessaires sont inscrits dans le cadre du vote du budget primitif 2008 de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

Pour la contribution financière forfaitaire : Nature 65738 – Fonction 815 – Sous-Politique C210

Pour les compléments tarifaires : Nature 678 – Fonction 63 – Sous-Politique C 210

Pour la contribution d'investissement : Nature 204164 – Fonction 815 – Sous-Politique C 210.

Article 4:

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à signer le présent avenant.

Certifié conforme

Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole
Vice Président du Sénat

Jean-Claude GAUDIN